

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2026

Publication : 17/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT  
DE HAUTE CORSE****ARRONDISSEMENT  
DE BASTIA****CANTON DE BORGIO**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	30

**Date de convocation :****09 avril 2026****Objet de la délibération :****CONVENTION AVEC LA  
FEDERATION ADMR DE HAUTE  
CORSE****Le Maire****COMMUNE DE BORGIO****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL****Séance du mardi 14 avril 2026****DELIBERATION N° 12-2026-04-12****L'an deux mille vingt six  
et le 14 avril****à dix sept heure trente** le Conseil Municipal de la Commune de BORGIO,  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous  
la présidence de Monsieur Le Maire **Jean DOMINICI****PRESENTS :29**DOMINICI Jean, LAMBERTI Ange, NERI Angèle, GARIBALDI Augustine,  
PASQUALINI Pierre Antoine, SIMON Marie-Anne, PASQUALINI Alain,  
AMBROSI Chantal, VINCIGUERRA Eugène, SANTINI Gilda, ROMEYER-  
DHERBEY Maurice, PASQUALINI Andréa, PASQUINI Joseph, VAN  
TORNHOUT Nathalie, OLIVA Joseph, TARDY Philippe, CHIAPPALONE Maria,  
MILLIEX Didier, GUIDONI Stéphanie, CHOIX Sabine, EVANGELISTA Jean-  
Michel POLI Anne, MATTEI Thomas, LE BIGOT Caroline, CASIMIRI Frédéric,  
SAMPIERI Alexandra, MUSCATELLI Jean-Camille, CAMURATI Marie,  
BEVERAGGI Baptiste,**ABSENTS EXCUSES : 01**

GARULLI Alicia a donné pouvoir à PASQUALINI Pierre Antoine.

**ABSENTS : 03**

NATALI Pierre, RUTALI Marie-Rose, MILANI Paul,

MME CAMURATI Marie a été nommée pour remplir les fonctions de  
secrétaire ; ont voté :**Pour : 30      Contre : 0      Abstentions : 0**

\*\*\*\*\*

Accusé certifié exécutoire

Réception par le Maire le 17/04/2026  
Publication : 17/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Mairie de Borgo  
Département de la Haute-Corse

## CONVENTION AVEC LA FEDERATION ADMR DE HAUTE-CORSE

**Le Maire** expose au Conseil municipal que dans un souci de transversalité et d'approche globale des besoins sociaux du territoire, le Centre Social de Borgo et l'ADMR désirent s'inscrire dans une approche visant à engager une réflexion de coordination et d'amélioration des accompagnements du public visé par ladite convention ainsi que l'entourage aidant

Dans ce cadre, l'intérêt d'une telle démarche est de partager nos domaines de compétences, nos ressources internes, externes afin de co-construire des projets individualisés efficient.

Il convient donc d'autoriser le Maire à signer une convention avec la Fédération ADMR, ainsi que tout document afférent nécessaire à la mise en œuvre du projet :

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles relatifs au fonctionnement du conseil municipal et à la conclusion de conventions ;

**Vu** La Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

**Vu** La Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

**Vu** La Loi n°2016-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

**Vu** La Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé ;

**Vu** Le Code de l'Action sociale et des Familles,

**Vu** Le Plan Régional de Santé en vigueur de l'ARS Corse,

**Vu** Le Schéma directeur de l'autonomie en vigueur de la Collectivité de Corse,

**Vu** Les recommandations de bonnes pratiques de l'HAS, en lien avec le public visé

**Considérant** qu'il est nécessaire de renforcer la cohérence de la politique régionale, son efficacité, en concrétisant et en formalisant une démarche partenariale

après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

### DECIDE

- 1) D'approuver dans toute sa teneur l'exposé de Monsieur le Maire,
- 2) D'autoriser le Maire à signer la convention avec la FEDERATION DE L'ADMR, annexée à la présente délibération

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.**

**Ont signé au registre tous les membres présents ou représentés**

**Le Maire**